

## BON A SAVOIR

FEVRIER 2022

### AVANTAGES

#### Chèques restaurant

Vous bénéficiez, après 2 mois d'ancienneté continue, de chèques restaurant d'une valeur faciale de 6,00 € financés à 55% par l'entreprise et 45% par l'employé.

##### Pour un temps complet

A partir de 2 mois d'ancienneté continue : 14 tickets par mois

##### Pour un temps partiel

A partir de 2 mois d'ancienneté continue

Vous aurez un nombre de ticket correspondant à votre horaire contractuel par semaine.  
Exemple :(24H par semaine = 14 tickets par mois / 35H\* 24H = 9,60).  
Soit 10 tickets (arrondis au supérieur).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

**Christophe HARRIAU** - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)  
Elu CSE / secrétaire CSSCT/ Délégué Syndical - **06 89 83 52 75**

**Anne Sophie BOUYER**- vendeuse magasin Eram LAVAL  
Représentante Syndicale CSE/ Déléguée Syndicale- **06 52 15 93 14**